

Avis d'arrêt des prises de jeux et résiliation des règlements des jeux à aléa immédiat en ligne de La Française des jeux dénommés « TOUR DU MONDE » et « LA CONQUETE DE L'OR VERT »

Article 1

Les prises de jeu sur internet des jeux à aléa immédiat en ligne « TOUR DU MONDE » et « LA CONQUETE DE L'OR VERT » pour lesquelles s'appliquent le règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne ainsi que les annexes, relatives aux jeux dénommés « TOUR DU MONDE » et « LA CONQUETE DE L'OR VERT » sont arrêtées en principe dans la journée du 14 novembre 2022.

Si cette date ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site www.fdj.fr.

Les prises de jeu dont le statut est « en cours » à la date d'arrêt des jeux « TOUR DU MONDE » et « LA CONQUETE DE L'OR VERT » pourront être terminées jusqu'à l'expiration du délai de trente jours visés à l'article 3 du règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne disponible sur le site www.fdj.fr.

Par conséquent, les annexes au règlement de l'offre de jeux à aléa immédiat en ligne relatives aux jeux dénommés « TOUR DU MONDE » et « LA CONQUETE DE L'OR VERT » sont résiliées à compter du 15 décembre 2022.

Fait le 11 octobre 2022,

Par délégation de la Présidente directrice générale de La Française des jeux

Charles Lantieri